L'ECHO DE BERUS N°40

Chères Bérusiennes, chers Bérusiens,

Le mandat 2020/2026 s'achève et il me semble opportun de faire un retour sur les principales actions réalisées avec l'équipe municipale, que je remercie pour son engagement dans le but d'améliorer votre vie au quotidien.

Malgré les successions de crises, canicules, Covid 19, crise politique, Bérus a traversé ces évènements sans jamais perdre de vue les objectifs fixés et l'intérêt de tous. Tout cela a été rendu possible par la gestion rigoureuse et responsable du budget de la commune, avec une parfaite maîtrise de la fiscalité locale tout en permettant des investissements.

Tout cela a bien fonctionné grâce à l'investissement de chacun, élues, élus, personnel communal, associations, bénévoles et vous toutes et tous, habitants de Bérus.

Dans cette vie politique bien morose, votre commune demeure incontestablement le pôle de stabilité qui fait opposition à cette tentation de déchirement.

Dans tous les domaines de la vie municipale, priorité a été donnée à la proximité, au dialogue et à la solidarité avec toujours cet objectif du bien vivre ensemble.

Les aménagements routiers afin d'accroitre la sécurité en agglomération, chose qui nous tenait vraiment à cœur, ont tous été réalisés.

Tous les équipements d'éclairage public ont été passés en technologie LED dans un souci d'économie mais également de développement durable.

Le plan d'occupation des sols ayant été rendu caduc par l'état, la commune est désormais dotée d'un nouveau document d'urbanisme, une carte communale qui redonne des possibilités de constructions.

La cour de l'atelier communal s'est vue entièrement réaménagée avec un système de récupération d'eau de pluie.

La mairie a fait peau neuve avec des travaux de peinture et revêtement de sol ainsi que l'aménagement d'un espace cuisine.

Nous avons vu Didier partir à la retraite et arriver Gilles pour lui succéder.

Une sonorisation performante et des équipements de contrôles sonores ont été mis en place dans la salle afin d'éviter les nuisances lors des locations.

Une opération de curage des lagunes du bourg a eu lieu.

Tout dernièrement, nous avons eu l'opportunité d'acquérir un premier terrain derrière la salle et un second qui permet la liaison entre le premier et le futur stationnement de la route des Bois de Vaux.

Le projet d'aménagement de ces terrains reviendra à la future équipe municipale.

Un bon nombre d'autres réalisations ont vu le jour, toujours en fonction de nos possibilités financières.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Bérusiens et j'ai une pensée particulière pour toutes les personnes qui nous ont quittées.

Bonne lecture du dernier numéro de l'écho de Bérus de cette mandature et je vous donne rendez-vous le 11 novembre pour le traditionnel repas, ouvert à tous et pris en charge par la commune pour les plus de 65 ans.

Avec mon dévouement,

Votre maire

Gérard EVETTE

Compte Financier Unique 2024 budget commune

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Déficit investissement 2023	68 611,32 €	FCTVA	14 697,96 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE ANNEE N-1 (001)	**68 611,32 €**	Taxe aménagement	4 669,58 €
Remboursement capital emprunts	22 206,72 €	Affectation du résultat 2023	50 479,69 €
TOTAL REMBOURSEMENT DETTE (16)	**22 206,72 €**	**TOTAL DOTATIONS RESERVES (10)**	**69 847,23 €**
Frais réalisation document urbanisme	1 554,79 €	Fonds de concours CCHSAM	900,00 €
Concessions et droits logiciels informatique	2 886,00 €	**TOTAL SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (13)**	**900,00 €**
Achat terrain aux consorts Brossard	9 894,00 €	**TOTAL RECETTES REELLES**	**70 747,23 €**
Travaux mairie	15 164,57 €	Amortissements	1 532,43 €
Chemin piétonnier route des Bois de Vaux	25 898,16 €	**TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (040)**	**1 532,43 €**
Poteau incendie Maleffre / Remplacement mât éclairage la Palestine	3 648,28 €		
Remplacement plaque monument aux morts	491,93 €		
TOTAL ACQUISITIONS (20-21-22)	**59 537,73 €**		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**150 355,77 €**	**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**72 279,66 €**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	34 160,27 €	Excédent fonctionnement 2023	151 748,39 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	**34 160,27 €**	**TOTAL REPORT ANNEE N-1 (002)**	**151 748,39 €**
Charges de personnel et frais assimilés	82 221,82 €	Remboursement sur rémunération personnel	1 712,44 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (012)	**82 221,82 €**	**ATTENUATION DE CHARGES**	**1 712,44 €**
Compensation versée à la Communauté de Communes	4 247,00 €	Concessions cimetière	420,00 €
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	**4 247,00 €**	Redevance occupation domaine public	239,00 €
Charges de gestion courante (Elus, SIVOS, SDIS, Assoc.)	75 433,58 €	**TOTAL PRODUITS SERVICES ET VENTES (70)**	**659,00 €**
TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	**75 433,58 €**	FPIC - DMTO	29 975,53 €
Remboursement intérêts emprunts	3 558,08 €	**TOTAL IMPOTS ET TAXES (73)**	**29 975,53 €**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)	**3 558,08 €**	Impôts directs locaux	139 998,00 €
Provision pour créances douteuses	0,00 €	**FISCALITE LOCALE (731)**	**139 998,00 €**
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSTS ET PROVISIONS (68)	**0,00 €**	Dotations - FCTVA -DED	73 441,58 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**199 620,75 €**	**TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)**	**73 441,58 €**
Amortissements	1 532,43 €	Location salle culturelle	4 180,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (042)	**1 532,43 €**	Produits de gestion courante	107,58 €
		TOTAL PRODUITS DIVERS DE GESTION (75)	**4 287,58 €**
		Reprises sur dépréciations actifs circulants	97,06 €
		REPRISES AMORTS ET PROVISION (78)	**97,06 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**201 153,18 €**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**	**401 919,58 €**

Compte Financier Unique 2024 budget assainissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2023	17 023,49 €	Affectation du résultat 2023	17 023,49 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE N-1 (001)	**17 023,49 €**	**DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (10)**	**17 023,49 €**
Remboursement capital emprunts	20 657,23 €		
REMBOURSEMENT DE LA DETTE (16)	**20 657,23 €**		
TOTAL DEPENSES REELLES	**17 023,49 €**	**TOTAL RECETTES REELLES**	**17 023,49 €**
Amortissements des subventions	7 192,59 €	Amortissements	15 916,87 €
TOTAL OPERATION D'ORDRE (040)	**7 192,59 €**	**TOTAL OPERATION D'ORDRE (040)**	**15 916,87 €**
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**44 873,31 €**	**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**32 940,36 €**

DEPENSES EXPLOITATION		RECETTES EXPLOITATION	
Charges à caractère général	6 801,56 €	Excédent d'exploitation 2023	23 874,57 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	**6 801,56 €**	**RESULTAT ANTERIEUR REPORTE N-1 (002)**	**23 874,57 €**
Reversement agence de l'eau	1 925,00 €	Redevances assainissement	41 377,29 €
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	**1 925,00 €**	**TOTAL PRODUITS DES SERVICES, VENTES (70)**	**41 377,29 €**
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	Reprise sur dépréciation actifs circulants	132,32 €
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	**0,00 €**	**REPRISES SUR AMORTISST ET PROVISION (78)**	**132,32 €**
Remboursement intérêts emprunts	3 955,94 €		
Rattachement des Intérêts courus non échus	-266,72 €		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)	**3 689,22 €**		
Analyses lagunes	216,20 €		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	**216,20 €**		
Provisions sur créances irrécouvrables	194,59 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**194,59 €**		
TOTAL DEPENSES REELLES	**12 826,57 €**	**TOTAL RECETTES REELLES**	**65 384,18 €**
Amortissements	15 916,87 €	Amortissements des subventions	7 192,59 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (042)	**15 916,87 €**	**TOTAL OPERATION D'ORDRE (042)**	**7 192,59 €**
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	**28 743,44 €**	**TOTAL RECETTES EXPLOITATION**	**72 576,77 €**

TRAVAUX REALISES ET SUBVENTION

Commune	Dépenses HT		Subventions	
	Achat parcelle de terrain à M. Brossard	8 388,00 €		
	Achat parcelle de terrain M et Mme Guittet + bornage	3 855,00 €		
	Installation contacteurs coupure salle culturelle	1 468,14 €		
	Installation sono salle culturelle	2 627,07 €		
	Achat escabeau pour salle	289,00 €		
	Construction salle culturelle		Subvention LEADER	34 492,21 €
	Rénovation et aménagement coin repas mairie	4 489,90 €		
	Installation placard coin cuisine mairie	592,40 €		
	Présentoir et rayonnage archives mairie	327,50 €		
	Fauteuil bureau mairie	328,33 €		
	Aménagement chemin piétonnier rte des Bois de Vaux	21 851,80 €		
	Achat panneaux lieux-dits et numérotation	834,90 €		
TOTAL		**45 052,04 €**		**34 492,21 €**

TRAVAUX EN COURS ET SUBVENTIONS A PERCEVOIR

Commune	Dépenses HT		Subventions	
	Eglise diagnostics état charpente	2 565,00 €		
	Remplacement fenêtre de la sacristie	2 218,40 €		
	Réalisation chemin piétonnier route des Bois de Vaux		DETR (Etat)	8 748,00 €
			Aide à la voirie communale (CCHSAM)	
	Réalisation plateau surélevé RD285/Les Rablais		Fds investissement durable 2022-2025	10 000,00 €
	Aménagement cour atelier communal		Fds investissement durable 2022-2025	10 000,00 €
			DETR (Etat)	5 634,00 €
	Achat terrain transformateur La Palestine			
TOTAL		**4 783,40 €**		**34 382,00 €**

PROJETS

Commune	Dépenses HT		Subventions	
	Aménagement parking rte des Bois de Vaux			
	Aménagement chemin piétonnier (sécurité)			
	Aménagement terrains M. Brossard et M. Guittet			
	Réhabilitation structurelle de l'église			
	Rénovation de la sacristie			
	Enfouissement réseaux La Palestine et La Feuillère			
	Vidéo protection place et aires de tri			
	Achat vidéoprojecteur mairie			
TOTAL		**-00 €**		**-00 €**
Assainissement	Remplacement armoire technique lagune du bourg	10 000 €		
	Enrochement lagune du bourg	20 000 €		
TOTAL		**-00 €**		**-00 €**

Pour ne pas oublier

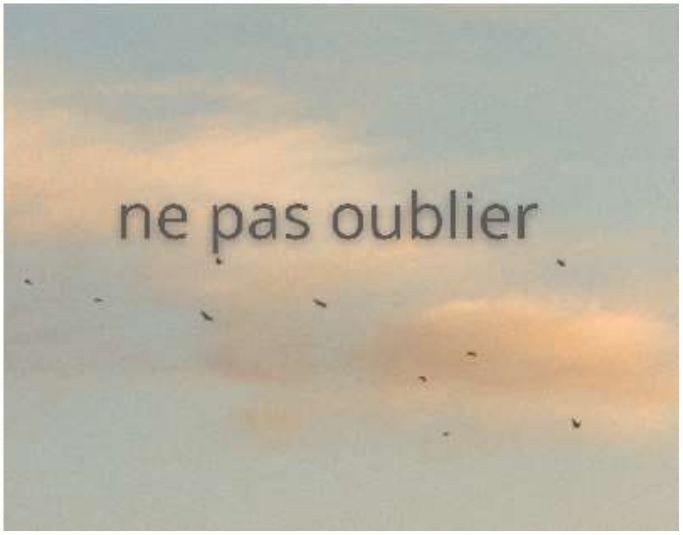

Cérémonies du 11 novembre 2024 et des 19 mars et 8 mai 2025

Salle culturelle et intergénérationnelle

Qui peut la louer ? Les Bérusiennes et Bérusiens et toutes personnes hors commune

Attention

La réservation doit se faire au moins 1 mois à l'avance.

Afin de lutter contre les nuisances sonores, un dispositif de coupure des alimentations électriques des prises a été mis en place sur les portes donnant sur le parking. Ce système s'enclenche dès que les portes restent ouvertes plus de deux minutes.

Tarifs habitants Bérus

Week-end du 1/10 au 30/04	: 300 €	Pénalités (clé non rendue dans les délais)	: 50 €
Week-end du 1/05 au 30/09	: 280 €	Ménage (si salle non nettoyée/heure)	: 45 €
Du 25/12 au 31/12	: 400 €	Caution	: 500€

Tarifs habitants hors commune

Week-end (toute l'année)	: 400 €
Du 25/12 au 31/12	: 500 €
Caution	: 800 €

Tarif 1 jour (mardi-mercredi-jeudi y compris férié) de 8H30 à 18H00 : 150 €

Réunions associations cantonales : 50 €

Association Fiesta Loca Danse : 760 € (5 séances /semaine en période scolaire)

Sivos du Rosay Nord

La rentrée scolaire 2025-2026 s'est passée sans problème avec un effectif de 208 élèves : 117 pour l'école de Fyé et 91 pour l'école de Oisseau le Petit.

La classe de neige du 19 au 24 janvier dernier à Albiez-le-Vieux s'est bien déroulée ; les enfants étaient ravis de leur semaine.

Rappel

La mairie de Bérus met à disposition des parents, matin et soir, une garderie gratuite

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7H30-8H20 et 17H20-18H30

Inscription obligatoire des enfants auprès de la mairie en début d'année scolaire.

La vie associative

Le Club « Loisirs et détente »

50 ans 1974 – décembre 2024

Le club a été créé en 1974, par Madame HERSANT Marthe avec la participation de la MSA et a été le premier club des aînés ruraux de Bérus, afin d'apporter un peu de loisirs dans la commune.
Madame Hersant a été présidente pendant 20 ans et d'autres présidentes et présidents lui ont succédé GOSSET Gilbert pendant 12 ans, BRIERE Gisèle pendant 13ans et actuellement BRIERE André.
La Fédération Départementale est arrivée en 1976 et le club « des aînés ruraux » est devenu « Générations mouvement » dans les années 2000. Et plus précisément Bérus a choisi de s'appeler « Loisirs et détente ». Notre secteur a pour responsable Nicole GOUMAS.
Durant ces 50 années, beaucoup d'activités ont été proposées : voyages, divers concours : belotes, tarots, randonnées, journées cyclotouristes, jeux, jours clubs etc…
Un séjour à la découverte du Gers a été organisé en mai dans le cadre de l'ANCV, les séniors en vacances. Un groupe de Bérusiens a profité des superbes installations du centre Miléale de Samatan, ainsi que de nombreuses excursions à la journée.
Tous les participants sont rentrés satisfaits de leur séjour.
Pour info, l'ANCV organisera deux séjours en 2026 en Haute Loire ; il y aura un car en juin et un en septembre.
Vous serez les bienvenus.

En 2024 pour les 50 ans du club un repas a été offert par le club loisirs et détente de Bérus à tous nos adhérents, sympathisants, environ 50 personnes ont passé une bonne journée. Monsieur Hersant, fils de Madame HERSANT, était là et nous a rapporté des témoignages du temps de sa maman. Et nous avons aussi mis à l'honneur nos aînés :
Madame BAILLY Rolande 94 printemps
Madame TROCHERIE Gisèle 92 printemps
Madame STUMPH Jacqueline 92 printemps
Monsieur VAILLANT Lucien 94 printemps

Notre club est toujours très actif, venez nous rejoindre et partager des moments de convivialité, vous serez les bienvenus. Nous nous rencontrons les 1er et 3ème jeudis de chaque mois, vous pouvez aussi apporter vos jeux et vous pourrez également participer aux activités des clubs voisins.
Je demeure à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement au 06 34 47 38 31

Votre président
André Brière

La vie de notre club

Association Patrimoine Bérusien

L'association Histoire et Patrimoine Bérusiens, née en janvier 2025, a mobilisé plusieurs personnes de la commune très attachées à l'histoire de Bérus. Elle compte mettre en valeur notre commune avec une priorité : la restauration de l'église Saint Germain qui a besoin de travaux sur les murs intérieurs et la charpente.

L'église actuelle succédant à un temple plus ancien, semble dater du XVe siècle. Son clocher en bâtière est, lui, plus ancien. Il date du XIIIe siècle et fut reconstruit ou réaménagé au cours du XVIIIe par l'Abbé Guibert, en grande partie à ses frais. L'église de Bérus, comme beaucoup d'autres de son époque, était décorée de peintures intérieures partiellement visibles, jusqu'à ce que des restaurations successives et malencontreuses en effacent jusqu'au souvenir.

Vous pouvez venir compléter l'équipe de bénévoles en tant que membre, vous pouvez également participer en faisant un don (renseignements auprès de la mairie).

Présidente : Madame Gisèle BRIERE

Vice-président : Monsieur Gérard TREBOUET

Secrétaire : Madame Josiane DOUDIEUX

Trésorier : Monsieur Christian GELÉ

L'arbre de noël

Celui-ci a eu lieu le 6 décembre dernier avec My'Pi et les Phargoli's et son spectacle de magie « bientôt Noël », suivi de l'apéritif dinatoire traditionnel proposé par le comité des fêtes.
Belle participation des Bérusiens et belle soirée qui s'est prolongée dans la bonne humeur.

Le comité des fêtes

La Fête des Bérusiens : notre « fête des voisins » s'est déroulée le dimanche midi 22 juin sous la forme d'un pique-nique autour d'un barbecue en associant toutes les générations.

La journée a débuté par des activités pour petits et grands, jeunes et moins jeunes :

- une marche sur les chemins communaux de nos Bois de Vaux
- une course à pieds pour les plus sportives et sportifs
- une sortie vélo (VTT ou vélo à assistance électrique), enfants et adultes.

Bonne participation dans la convivialité et la bonne humeur avec une belle météo.
Merci

« Les Veillées à l'Ancienne »

Spectacle assuré par une troupe de 4 artistes chevronnés qui nous font des saynètes de la vie de la campagne en langage local

(Mainiot, parlé du Maine)

Le dimanche 12 octobre 2025

La Tartif'fête : notre repas dansant aura lieu le samedi 29 novembre 2025, réservez vos places.

Votre président Joël

Informations

MBA mutuelle Partenariat

MBA COMMUNE : La mutuelle santé des communes

Afin que chacun bénéficie d'une **protection sociale**, nous accompagnons **la commune de Bérus** dans la mise en place de **mutuelle santé** pour les habitants.

Déjà adoptée par plus d'une centaine de communes sur notre territoire, notre offre permet à tous les habitants de Bérus d'accéder à une **couverture santé solidaire**, de **qualité** et au **prix juste**.

Une protection adaptée aux besoins de chacun

Parce que chacun a des besoins spécifiques, qu'il s'agisse de jeunes actifs, de familles, de retraités ou de personnes en situation de précarité, chacun peut bénéficier d'une couverture santé adaptée à sa situation et à son budget.

La santé accessible à tous grâce aux différents niveaux de garanties

Nous proposons plusieurs niveaux de protection pour une couverture adaptée aux besoins de chacun. Les habitants pourront ainsi choisir entre **4 niveaux de garanties**, et pour 3 d'entre elles, profiter de 0 € reste à charge dans le cadre du dispositif 100 % santé. Les cotisations correspondantes à notre offre santé sont réparties selon 5 tranches d'âges.

Il n'y a pas de limite d'âge à l'adhésion • Pas de formalité médicale • Nous pratiquons le Tiers payant et analyse des devis.

Pour avoir un devis comparatif, vous pouvez appeler la conseillère agence : Agence d'Alençon – 86 place de la halle au blé – 61000 ALENCON – Contact agence : 06 89 71 61 02.

Sarthe Complémentaire Santé

Bénéficiez de solutions adaptées à vos besoins et à votre budget : des offres variées, des tarifs mutualisés, des avantages. Grâce à cette action, l'ambition du département de la Sarthe est de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

Pour en savoir plus ou réaliser un devis :

Vous pouvez joindre un conseiller par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h ou rencontrer un des conseillers de proximité sur un lieu proche de chez vous en prenant rendez-vous au 02 43 54 79 79.

Panneau pocket

N'hésitez pas à télécharger cet outil

qui peut s'avérer très utile

Des flyers sont disponibles en mairie

Covoiturage

22 points de covoiturage identifiables sur la CCHSAM avec des aides pour inciter la pratique :

Aide de la région pays de la Loire : participation aux frais de covoiturage de vos trajets entre votre domicile et votre lieu de travail effectués en pays de la Loire via les applis BlaBlaCar Dauily, Karos et Mobicoop. Plus de renseignements sur : paysdelaloire.fr/les-aides/dispositif-covoiturage-en-pays-de-la-loire

Aide de l'Etat : depuis le 1er janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance recevront une prime de 100 €, via les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif.

Une première partie du 1er covoiturage (25€ minimum) et le reste au 10eme covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier co-voiturage.

Des flyers sont disponibles en mairie.

Difficulté d'accès aux soins

La **Communauté** Professionnelle Territoriale de Santé du Maine

La CTPS s'engage à améliorer l'accès aux soins de la population

Prévention

Cohésion

Innovation

Partage

Coordination

Stop aux dépôts sauvages et incivilités

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement).

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Aux aires de tri, ne sont acceptés que les déchets recyclables qui doivent impérativement être déposés dans les containers mais pas sous forme de sac.

En aucun cas un sac ne doit être déposé au pied d'un container.

Les lagunes

Problème récurrent dans notre commune, beaucoup trop de choses sont jetées dans les toilettes et entrainent de nombreux soucis dans les stations de traitement des eaux usées de notre commune ; malgré un rappel chaque année dans ce petit journal, rien ne change.
Les gants jetables, les lingettes, les protections périodiques et autres déchets se jettent dans les sacs poubelles destinés aux ordures ménagères. Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ce type de déchets.

Tri sélectif

Un déchet mal trié a des conséquences financières !

Zoom sur les erreurs de tri

De nombreux déchets inappropriés se retrouvent dans les conteneurs de tri sélectif destinés à recevoir les papiers et les emballages plastiques, métalliques ou cartonnés.
En 2024, « ces erreurs de tri » ont représenté 55 % des déchets présents dans les conteneurs soit 1 006 tonnes de déchets envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement. Elles sont principalement constituées de sacs d'ordures ménagères, de bouteilles en verre, de bouteilles plastiques non vidées, de textiles, de chaussures, de couches et de litières d'animaux.
Ces déchets génèrent une double facturation (par le centre de tri puis par le centre de traitement), leur coût global, pour la seule année 2024, s'est élevé à 339 000€. Cela représente près de 12 % des dépenses de fonctionnement du Service Déchets.
Toutes ces incivilités participent grandement à l'augmentation du coût du service public de gestion des déchets, et notamment contribuent à augmenter le prix de la redevance ordures ménagères payée par les Bérusiens.
Pour maîtriser les dépenses du service déchets, il est essentiel que chacun respecte les consignes de tri.
Pour rappel, les emballages en verre et les textiles/chaussures sont des déchets qui disposent de leurs conteneurs dédiés : l'utilisation d'une autre filière génère automatiquement des coûts supplémentaires.
Les ordures ménagères, couches, litières d'animaux doivent être mises dans les sacs vert transparents fournis par la collectivité. Les sacs sont collectés en porte à porte une fois par semaine.
Merci de faire très attention, lorsque vous déposez des emballages dans les containers, de respecter strictement les consignes de tri. En cas de doute vous pouvez télécharger le guide du tri : Guide-du-tri.pdf de la CCHSAM.

Tout déchet a un coût, avant de jeter, d'autres solutions existent : réparer, donner, réutiliser.

Les meubles que vous remplacez, les jouets non utilisés, les vêtements devenus trop petits… et d'une manière générale tout objet en bon état dont vous n'avez plus besoin peuvent être donnés.

Vos déchets organiques peuvent être composés. Les tontes de pelouse peuvent être utilisées comme paillage.

Mais aussi, rappelez-vous l'essentiel :
« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Téléphones portables

Vous avez un ou plusieurs téléphones inutilisés ?

Ecosystem a mis en place une collecte de téléphones gratuite avec effacement des données et traçabilité sur leur devenir

Pour faire un geste pour l'environnement c'est par ici : www.jedonnemontelephone.fr

Bloc-notes

Mairie

Tél : 02 33 26 83 33

Mail : mairie-berus@orange.fr

Site internet : www.berus.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 8H30 à 11H30

Mardi de 16H à 18H30

Jeudi de 15H à 18H30

Vendredi de 9H à 12H

Numéros d'urgence

Numéro d'appel unique des urgences : 112

Gendarmerie..... : 17

Pompiers..... : 18

SAMU..... : 15

Centre anti-poison : appeler le SAMU

EDF, Eau, Assainissement : coordonnées sur factures

Services médicaux

Maison médicale de Fresnay-sur-Sarthe : *2 rue Abbé Lelièvre 72130 Fresnay-sur-Sarthe*

- Médecins salariés

  Dr LAURENS Amélie - Dr MASSON Chloé

  Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi au 02 43 34 54 04

- Médecin libéral

  Dr LAOT Valentin - Dr LETRONNIER Frédéric

  Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi au 02 43 34 54 00

- Infirmier en Pratique Avancée

  M. CABARET PAUL

  Prise de rendez-vous en ligne via Doctolib

Maison médicale de Sougé-le-Ganelon : *rue des Acacias 72130 Sougé-le-Ganelon*

- Médecin généraliste

  Dr LAURENS Amélie - Dr MASSON Chloé

  Au 02 43 34 54 04

Maison de santé de la Haute Sarthe à Fyé : 10 rue Charles Perrault 72130 Fyé

- Médecin libéral

  Dr LE NEN-RUIZ Gaëlle

  Prise de RDV de 8H à 20H du lundi au vendredi au 09 54 61 49 57

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe : 8 av. du Joncheray 72170 Beaumont-sur-Sarthe

- **Médecins généralistes :**

Dr BAUD Gérard - Dr ECHASSERIEAU Jérôme - Dr GINDREY Guillaume

Au 02 43 97 01 86

Dr Miguel VIELLE

Au 02 43 97 15 85

Ecoles

Sivos du Rosay Nord

6 Rue de la Ruaudière

72610 Oisseau le Petit

☎ : 02 33 15 08 76

Prêtre

Monsieur l'Abbé Gautier TERRAL

Presbytère de Fresnay sur Sarthe

☎ :02 43 97 21 28

Transport

ALEOP

Une ligne de bus du réseau Aleop Pays de la Loire est à votre disposition en période scolaire.

Ligne 204 Alençon-Fresnay sur Sarthe et retour

Brochure des horaires disponibles en mairie

L'arrêt de bus se trouve à proximité de la mairie

Assistante sociale

Madame Emilie DROUET

Antenne de Fresnay-sur-Sarthe

2 rue Abbé Lelièvre

72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

☎ : 02 43 33 33 60

Déchetteries

Contact CCHSAM 02 43 34 34 59

Trois déchetteries sont à votre disposition sur le territoire de la communauté de communes :

St Ouen de Mimbré – ZA de la Promenade, 15 rue du Chemin de Fer

Horaires d'ouverture : Mercredi-mardi-vendredi-samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Dernier accès 10 minutes avant la fermeture

Beaumont sur Sarthe – Rue Saint Pierre 72170 Beaumont sur Sarthe

Horaires d'ouverture : Mardi-mercredi-vendredi-samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Ancinnes / Bourg le Roi – route de Rouessé Fontaine 72610 Bourg le Roi

Horaires d'ouverture : Lundi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 – Vendredi : 14h-17h30

Elections municipales

Instauration d'un scrutin de liste paritaire proportionnel dans les communes de moins de 1 000 habitants

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, instaure **un scrutin de liste paritaire proportionnel** (avec une prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête) dans les communes de moins de 1 000 habitants, **dès les élections municipales des 15 et 22 mars 2026**.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux sera désormais similaire entre les communes de moins de 1 000 habitants et les communes de 1 000 habitants et plus.

Le scrutin plurinominal majoritaire avec possibilité de panachage, actuellement en vigueur dans les communes de moins de 1 000 habitants, disparaît donc à compter des élections municipales de mars 2026.

Quiz sur des oiseaux de notre commune

Le Héron garde bœuf

Cette espèce a connu une augmentation spectaculaire de ses effectifs et de son aire de répartition en France à partir des années 1980, à partir de la population ibérique.

Nicheur récent en Normandie, il est observé de plus en plus fréquemment en groupes de quelques individus ou dizaines d'individus.

Réponses de la page 21

1-Verdier et mésange bleue – 2- Rouge gorge – 3- Sittelle Torchepot – 4- Hypolaïs polyglotte –

5- Merle noir – 6- Grive musicienne - 7- Bergeronnette – 8 - Chardonneret - 9- Pouillot véloce